

Argenta Life DP Dynamic Allocation est un fonds d'assurance interne proposée par Argenta Assurances SA sous le volet branche 23 d'Argenta Life Plan. Il investit dans le fonds¹ Argenta-Fund DP Dynamic Allocation gérée par Argenta Asset Management SA.

Politique d'investissement

Le fonds a pour objectif de vous offrir la possibilité de réaliser une plus-value à long terme sur votre investissement en constituant un portefeuille d'actifs dont la composition, dans le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), répond à la plupart des exigences applicables aux fonds d'épargne-pension belges (comme expliqué plus en détail à la section « Informations relatives aux investissements » du prospectus du fonds sous-jacent) sans toutefois être soumis aux conditions et aux conséquences fiscales de ces produits. Ce fonds fait l'objet d'une gestion active. Ce type de fonds n'est pas destiné à reproduire la performance d'un benchmark. Le compartiment n'a pas pour objectif l'investissement durable mais promeut des caractéristiques environnementales et sociales au sens du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.² Le fonds investit principalement (sans restriction sectorielle ou géographique) dans des titres qui, de par leur rendement ou valeur ajoutée, entraînent une augmentation de la valeur intrinsèque tout en réduisant le risque de perte par une diversification adaptée des risques. La composition du portefeuille respecte des limites d'investissement similaires à celles applicables aux fonds d'épargne-pension belges, sous réserve d'investissements en actions et/ou autres titres assimilables à des actions qui doivent représenter au moins 60 % de l'actif net.

La sélection repose sur une méthodologie qui:

- exclut les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial de l'ONU (droits de l'homme, droits du travail, protection de l'environnement);
- exclut les entreprises impliquées dans des activités controversées (tabac, jeux de hasard, charbon thermique) ou dans de graves controverses ESG (incidents, allégations relative à des problèmes environnementaux, sociaux ou de gouvernance) ;
- repose sur une approche ESG quantitative (« best-in-class ») excluant les 20 % d'entreprises obtenant les moins bons scores ESG ;
- repose sur une approche ESG qualitative du profil ESG des entreprises.

Plus d'informations: <https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documents/investir/assurancesvie/durabilite/arvestar-asset-management-politique-d-investissement-ESG.pdf>

Benchmark: 45,5% MSCI EMU Net Return; 9,75% MSCI World-ex-EMU Net Return; 9,75% MSCI Europe Small Caps Net Return; 22,75% Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return; 12,25% Iboxx Euro Corporate Overall Total Return. Utilisation du benchmark : Le benchmark est utilisé dans le cadre de la gestion des risques. La sélection et la pondération des actifs du fonds peuvent différer sensiblement de la composition du benchmark. Les performances peuvent également différer sensiblement de celles du benchmark.

La politique d'investissement mentionnée ci-dessus est issue du KIID du fonds sous-jacent. Ni le rendement, ni le capital ne sont garantis ou protégés.

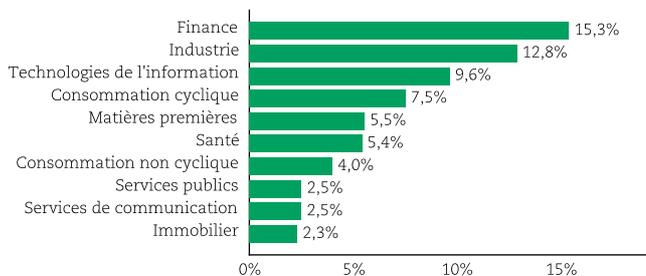
 Durabilité	 Investir confortablement	 Flexibilité
<p>Ce fonds complémentaire donc uniquement dans des sociétés qui satisfont à des critères de sélection très sévères en matière de durabilité.</p>	<p>Vous ne devez pas suivre les marchés, les gestionnaires le font pour vous. Ce fonds est suivi et ajusté quotidiennement par les spécialistes en Investissements.</p>	<p>Vous pouvez souscrire ou racheter des parts hebdomadairement. Cet investissement n'a pas de date d'échéance. La durée recommandée des investissements dans le compartiment est d'au moins 4 ans et 8 ans pour Argenta Life Plan.</p>

Rendements actuariels (base annuelle en euros)²

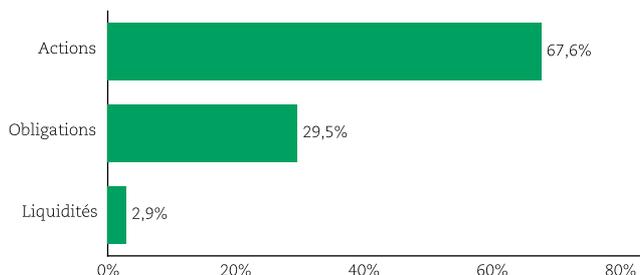
Date de création	1 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	depuis la création
21/12/2006	-1,28%	2,15%	1,60%	5,89%	4,15%	3,03%	2,79%

Source: Argenta Assuranties nv

Secteurs - Partie actions



Allocation des actifs



¹Par fonds, il faut entendre un fonds commun de placement ou une sicav ou un compartiment de sicav, également appelé organisme de placement collectif (OPC). Un OPC est un organisme qui investit des fonds provenant de plusieurs investisseurs et qui investit ce capital dans sa totalité dans un ensemble d'instruments financiers diversifiés selon le principe de répartition des risques. Un OPC est donc une forme de gestion commune de portefeuille.

²Les rendements actuariels sont basés sur des données historiques qui n'offrent aucune garantie pour le futur et qui ne tiennent pas compte de fusions éventuelles de compartiments. Ils sont calculés hors frais et taxes. Ces rendements, bruts exprimés en euros, sont fournis par Argenta Assurances SA.

Rendements annuels des 10 dernières années financières ³

Source: Argenta Assuranties nv

(01/01 - 31/12)



Évolution de la valeur d'inventaire ⁴ (base 100)

Source: Argenta Assuranties nv

(depuis année 2015)



10 principales actions

Source: Argenta Assuranties nv

au 24-06-2025

SAP AG	2,36%
ASML HOLDING	2,00%
SCHNEIDER ELECTRIC	1,69%
UNICREDIT SPA	1,57%
ALLIANZ (NOM)	1,37%
AIR LIQUIDE (PORT)	1,25%
LVMH	1,18%
IBERDROLA SA	1,17%
BANCO SANTANDER SA	1,11%
ENEL (ORD)	0,93%

Caractéristiques générales du produit

Répartition géographique	Dans le monde entier
Fréquence	Hebdomadaire
Horizon d'investissement	4 ans
Genre du compartiment sous-jacent	Fonds mixte
Montant minimum de souscription	25 €
Total actifs nets	248,87 Mio. €
Valeur d'inventaire	999,30 euro (le 24/06/2025)

Frais

Frais de souscription	0,00%
Frais de rachat	0,00%
Frais courants	2,75%

Dont 1,75% de frais courants du compartiment sous-jacent Argenta DP Defensive Allocation et 1,00% des frais courants du fonds d'assurance interne.

Taxes

Taxe d'assurance sur chaque prime versée	2.00%
Précompte mobilier en cas de vente	pas d'application

³ Les rendements annuels sont basés sur des données historiques qui n'offrent aucune garantie pour le futur et qui ne tiennent pas compte de fusions éventuelles de compartiments. Ils sont calculés sur base des dernières valeurs nettes d'inventaire de chaque exercice, hors frais et taxes. Ces rendements, bruts exprimés en euros, sont fournis par Argenta Assurances SA.

⁴ L'évolution de la valeur nette d'inventaire est basée sur des données historiques qui n'offrent aucune garantie pour le futur et qui ne tiennent pas compte de fusions éventuelles de compartiments. Elles sont présentées hors frais et taxes. Ces valeurs nettes d'inventaire, brutes exprimées en euros, sont fournies par Argenta Assurances SA.

Les principales risques sont les suivantes:

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7 (où « 1 » représente le niveau de risque le plus faible et « 7 » le plus élevé), ce qui correspond à un risque moyen. Ceci veut dire que les pertes potentielles sur les performances futures sont estimées comme possible et que la valeur nette d'inventaire peut varier en fonction des circonstances du marché. Comme ce produit n'est pas immunisé contre les performances futures du marché, vous risquez de perdre la totalité ou une partie de votre investissement.

Le risque financier est intégralement assumé par le preneur d'assurance. Le capital ne bénéficie d'aucune protection et aucune garantie n'est donnée sur le rendement. Si Argenta Assurances SA n'est pas en mesure de payer le montant qui vous est dû, vous pourriez perdre la totalité de votre apport. Vous trouverez plus d'informations dans les règlements de gestion des branches 23, disponibles sur www.argenta.be ou auprès de votre agent.

- **Risque de faillite:** Les actifs des fonds d'assurance internes liés à l'assurance vie sont intégrés dans une gestion séparée du patrimoine spécial, géré distinctement au sein des actifs d'Argenta Assurances SA. En cas de faillite d'Argenta Assurances SA, ce patrimoine est prioritairement réservé afin de respecter les engagements envers les preneurs d'assurance et/ou les bénéficiaires.
- **Risque de perte de capital:** Il n'y a pas de protection du capital.
- **Risque de l'investisseur:** Le fonds d'assurance interne investit essentiellement dans des fonds d'investissement ou des SICAV. Argenta Assurances SA décline toute responsabilité afférente au défaut de toute contrepartie tenue par une obligation de paiement à ce fonds sous-jacent et au défaut des fonds d'investissement et SICAV mêmes.
- **Risque de liquidité:** La liquidation des unités du fonds d'assurance interne peut être exceptionnellement ralentie ou suspendue.
- **Risque de fluctuation de la valeur pendant la durée du contrat:** La valeur unitaire dépend de l'évolution de la valeur des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt du marché, etc. La valeur unitaire n'est jamais garantie. Elle peut être supérieure ou inférieure à celle prévalant à la date du paiement de la prime. Aucune protection du capital n'est garantie.

Scénarios de performance

Vous pouvez consulter les différents scénarios de performance dans le [document d'informations clés](#).

Informations importantes

Argenta Life Plan est une assurance vie de droit belge proposée par Argenta Assurances SA. Ce document contient uniquement un aperçu des caractéristiques les plus importantes. Vous retrouverez les informations détaillées sur le produit, les conditions et les risques y afférents dans les règlements de gestion, les conditions générales et le document d'informations clés. Ces documents sont disponibles gratuitement sur www.argenta.be ou dans votre agence. Avant de souscrire, vous devez parcourir attentivement ces documents. Vous trouverez les valeurs d'inventaire nettes sur le site web de L'Écho et De Tijd. Vous trouverez les taux d'intérêt et les périodes de garantie des taux d'intérêt pour la branche 21 dans la liste des tarifs sur www.argenta.be ou dans votre agence. Ce document s'adresse à un large public et n'est pas basée sur des informations relatives à la situation personnelle du lecteur. Argenta Assurances SA n'a pas vérifié les connaissances et l'expérience du lecteur, ni sa situation financière ou ses objectifs d'investissement. Il est dès lors possible que les instruments financiers mentionnés ne soient pas adéquats ou appropriés. Cette page ne constitue donc aucun conseil en investissement. Le lecteur peut uniquement acheter ces instruments financiers après qu'Argenta Assurances SA ait contrôlé s'ils sont appropriés ou adéquats pour le lecteur.

Vous n'êtes pas entièrement satisfait(e)?

Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez en parler à votre agent Argenta ou vous adresser au service Gestion des plaintes d'Argenta, Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers, tél. 03 285 56 45, fax 03 285 55 28, gestiondesplaintes@argenta.be. Vous estimez qu'Argenta Banque d'Épargne SA n'a pas donné suite à votre réclamation ou que la réponse fournie n'est pas satisfaisante ? Dans ce cas, vous pouvez vous adresser à l'Ombudsman des Assurances, square De Meeûs 35, 1000 Bruxelles, info@ombudsman.as; www.ombudsman-insurance.be, ou à l'un des organes de règlement des litiges mentionnés sur <http://ec.europa.eu/odr/>. Vous conservez toutefois le droit d'intenter une action judiciaire. Les informations contenues dans ce document sont basées sur la situation juridique et fiscale en vigueur en Belgique à la date du 6 août 2020. La réglementation fiscale s'applique aux particuliers domiciliés en Belgique. Elle dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et peut faire l'objet de modifications ultérieures.

Cette fiche s'adresse à un large public et n'est aucunement basée sur des informations relatives à votre situation personnelle. Cette fiche ne constitue dès lors aucun conseil en investissement.

Date de rédaction: 24-06-2025